

SIRET : 338 502 941 00044 / NAF : 2059Z / N° TVA : FR24 338 502 941

FICHE TECHNIQUE**SODIUM HYPOCHLORITE**

Technique

Conforme aux critères de pureté de la norme EN 901

Réf : **12066****Usages compatibles : Traitement eau potable – Auxiliaire technologique pour denrées alimentaires –****Produit biocide**

CAS :	[7681-52-9]	Formule :	NaClO
N° CE :	231-668-3	P.M. :	74,44
N° REACH :	01-2119488154-34		
Aspect :	liquide jaune	Densité à 20°C :	1,160 à 1,270

Titre en chlore actif : 12,5 – 16,0 %

Paramètres	Unité	Mini-maxi	Méthode
Antimoine (Sb)	mg/kg	< 25	Cl ₂ libre
Arsenic (As)	mg/kg	< 5	Cl ₂ libre
Cadmium (Cd)	mg/kg	< 5	Cl ₂ libre
Chrome (Cr)	mg/kg	< 5	Cl ₂ libre
Mercure (Hg)	mg/kg	< 5	Cl ₂ libre
Nickel (Ni)	mg/kg	< 10	Cl ₂ libre
Plomb (Pb)	mg/kg	< 15	Cl ₂ libre
Sélénium (Se)	mg/kg	< 5	Cl ₂ libre
Sodium bromate (NaBrO ₃)	g/kg	< 5	Cl ₂ libre
Sodium chlorate (NaClO ₃)	g/kg	< 54	Cl ₂ libre

Ce produit répond aux critères de pureté des produits destinés au traitement de l'eau pour la consommation humaine selon la norme EN 901 type 2.

Ce produit répond aux critères de pureté des produits destinés au traitement de l'eau des piscines selon la norme EN 15077.

Ce produit est listé comme constituant autorisé dans les produits de nettoyage des matériaux et objets destinés à être mis au contact des denrées alimentaires selon l'arrêté du 08/09/1999 et actes modificatifs en vigueur.

Ce produit n'a pas été déclaré en tant que substance à l'état de nano-particules tel que défini à l'article R523-12 du décret 2012-232.

CHIMIE-PLUS Laboratoires

ZAC du pont

01240 Saint Paul de Varax

Tel : +33-(0)-4-74-51-77-51

Fax : +33-(0)-4-37-62-15-66

www.chimieplus.fr

contact@chimieplus.fr



SIRET : 338 502 941 00044 / NAF : 2059Z / N° TVA : FR24 338 502 941

Process mis en œuvre	Synthèse par barbotage
Matières premières	Chlore gazeux (Cl ₂), sodium hydroxyde
Sites de production	Europe

Ce produit peut être utilisé pour un usage biocide.

L'usage de ce produit en tant que biocide est autorisé pour les applications suivantes :

Usage biocide défini dans le règlement 528-2012-UE. Type de produit et N° de TP	<ol style="list-style-type: none">1- Produits biocides destinés à l'hygiène humaine2- Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.3- Produits biocides destinés à l'hygiène vétérinaire.4- Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.5- Désinfectants pour eau de boisson.11- Protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication.12- Produits antibiofilm.
--	---

Garanties pour l'alimentation humaine :

Statut OGM	Sur la base des informations dont nous disposons sur les matières premières et le process mis en œuvre, aucun OGM n'est attendu dans ce produit.
Statut pesticides	Sur la base des informations dont nous disposons sur les matières premières et le process mis en œuvre, aucun pesticide n'est attendu dans ce produit.
Statut ESB/EST	Sur la base des informations dont nous disposons sur les matières premières et le process ce produit est exempt de risque de contamination par ESB/EST.
Statut ionisation	Sur la base des informations dont nous disposons sur le process, aucun traitement par ionisation n'est effectué par le producteur.

Conservation :

L'hypochlorite de sodium doit être protégé de la lumière, et plus particulièrement de l'ensoleillement direct. Il doit être stocké dans des locaux frais, dans des conteneurs métalliques pourvus d'un revêtement interne ou dans des conteneurs en matières plastiques adaptés. Les conteneurs métalliques doivent être protégés de la corrosion par un revêtement en caoutchouc ou en matière plastique.

Il convient d'éviter l'accumulation de pression dans les conteneurs grâce à un système d'évent adapté.

La stabilité du produit est particulièrement sensible à la chaleur, à la lumière, au pH et à la présence d'ions de métaux lourds. La solution se décompose progressivement, entraînant la réduction de la concentration en chlore actif et le dégagement d'oxygène gazeux. La concentration en chlorate augmente.